

FÉDÉRATION DES CANADIENS-FRANÇAIS

Bulletin de liaison No 39

17 juin 2026

Matière

- 1- Manifeste pour la survivance
- 2- Une approche stratégique aux grandes ambitions
- 3- La reconnaissance des Canadiens-Français au Canada en six étapes

Rédaction : Gilles Verrier
Édition et diffusion : Pierre Bouchard



1- Manifeste pour la survivance

Résilience. Vérité. Fierté.

L'objectif de la Fédération des Canadiens-Français est d'assurer la survivance de notre peuple issu des premiers colons français du Canada par la fidélité à ses racines séculaires. Car là réside l'identité des peuples et ainsi se nourrit leur résilience.

Le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes existe, nous nous en réclamons. Nous sommes voués à la vérité historique, seule façon d'apprendre les précieuses leçons de l'histoire, car ainsi en connaissant les épreuves déjà traversées, les erreurs commises et les périls mal anticipés peut-on les reconnaître et les surmonter. Savoir qui nous sommes collectivement et individuellement, apprendre de ses erreurs, voilà comment un peuple ou une personne accède à la maturité et à la souveraineté de son être.

Gouverner, c'est prévoir, savoir anticiper. Une élite nationale qui sait gouverner la nation, petite ou grande, qu'elle ait son propre État ou non, connaît le monde, connaît les autres peuples, connaît les empires et leur histoire, leurs moyens de domination. Ainsi seulement, dirigés par des esprits d'élite, avertis des affaires du monde, nous, Canadiens-Français, pourrions-nous trouver une souveraineté nationale, qui ne peut exister que dans une culture commune dans laquelle peuvent s'épanouir les souverainetés individuelles.

Nous avons souhaité notre propre État. Si nous ne pouvons l'avoir, préparons un espace dans lequel prospérer et nous épanouir, et ainsi apporter notre contribution à l'humanité, dans laquelle nous reconnaissons tous les autres peuples, à qui nous souhaitons tout ce que nous désirons.

Nous travaillons sur le temps long, car la tâche est considérable et notre voix porte peu dans le vacarme ambiant. De toutes les difficultés qu’a connu notre peuple, les plus récentes ne nous sont pas propres, même si elles nous ont frappés de plein fouet au moment auquel, finalement, après deux siècles de préparation, nous nous sentions prêts à l’envol. Nos meilleurs esprits ont été conspués, muselés, oubliés, trahis – et nous tous, les humbles – par des êtres déchus, lâches ou ayant vendu leur âme.

Nous sommes la lueur dans l’obscurité, le murmure dans la foule.

Nous ne savons pas ce que l’avenir nous réserve, mais nous voulons être prêts, lucides, maîtres de nos moyens, prêts à être agiles dans la mêlée. Une telle préparation demande discipline et résilience personnelles. C’est par cet exemple que nos rangs croîtront et que le peuple sera inspiré.

Que Dieu nous aide.

2- Une approche stratégique aux grandes ambitions

Au cours de l’année 2025, grâce à l’apport de nouveaux membres, notre petite équipe a pu accélérer notablement sa réflexion sur la question nationale qui est, qu’on le veuille ou non, indissociable de la question constitutionnelle. Nous sommes près du moment où nous pourrions fournir à nos membres et au public intéressé un programme constitutionnel (le titre n’est pas définitif) bien articulé qui rendra méconnaissables toutes les propositions constitutionnelles formulées depuis longtemps, voire des décennies. Ce programme devrait pouvoir non seulement orienter l’action future, mais mettre en mouvement de nouvelles énergies.

Réalisme politique et référendum

Tout au long du XXe siècle, les francophones, essentiellement les Canadiens-Français du Québec, comptaient pour plus de 80 % de la population du Québec, une pointe de 82,8 % est atteinte en 1986. En 2021, la part des francophones s’était réduite à 74,8 %, et les immigrants de pays francophones y comptaient pour une part. Aujourd’hui, le poids réel des Canadiens-Français oscille probablement autour de 70 %, si l’on tient compte des flux migratoires récents. Le recensement fédéral nous en dira bientôt plus.

Compte tenu de cette réalité, espérer remporter un référendum sur l’indépendance est tout simplement illusoire, à moins de modifier les enjeux, comme en demandant une décentralisation du Canada. L’Alberta serait sans doute heureuse d’une telle évolution. En revanche, le cas des Canadiens-Français ne se situe pas dans le même registre.

Une solution à la question nationale

Notre solution à la question nationale au Canada est claire, même si elle semble irréalisable ou idéale. C'est peut-être parce qu'elle contraste fortement avec une approche partisane ancrée dans le passé et devenue ineffective. Rappelons qu'aucune mise à jour de la question nationale n'a été faite depuis des décennies. Depuis longtemps, la recherche de l'égalité entre deux peuples a été remplacée par un souverainisme - ou un autonomisme - refermé sur des rigidités. Celles-ci se constatent d'abord dans l'idée fixe que la maîtrise de l'État québécois est la clé ultime de la solution. Mais, est-il surprenant que des partis provinciaux situent leur action et leurs objectifs dans le cadre de leur propre province? Outre la promotion d'une solution dans le cadre provincial limité, la recherche d'un nouveau statut politique est elle-même mitigée par l'émergence du nationalisme civique. Cette déviation est aujourd'hui amplement adoptée par les partis politiques et se révèle par une réticence croissante à défendre notre identité, à s'excuser quand on le fait et à exclure simplement les Canadiens-Français. Mais ce peuple sans statut et sans défenseurs ne formait-il pas encore récemment une population socioculturelle (ethnique) qui faisait entendre sa réclamation de droits nationaux depuis au moins deux centaines?

D'aucuns pourraient trouver notre solution novatrice, mais, après examen, elle assemble du connu plus qu'elle innove. Elle réorganise des éléments juridiques traçables et des pratiques politiques établies. Autre point fort, notre formule s'inspire de solutions mises en œuvre dans d'autres régions du globe, ce qui lui garantirait une acceptation internationale étendue.

Notre démarche s'inscrit dans la continuité d'un héritage historique. Elle tire parti d'un avantage concret que nous fournissent certains énoncés du jugement de la Cour suprême dans le renvoi sur la sécession du Québec (1998). Elle se conforme aux instruments normatifs internationaux, tels que les pactes et les déclarations des Nations unies sur le droit des peuples.

Il est d'ores et déjà acquis que notre plan maintient le recours au référendum. Toutefois, nous avons décidé de le redéfinir comme un mécanisme de confirmation, plus proche d'un vote populaire d'approbation.

Nous concentrons nos efforts pour mettre au point le texte définitif de notre plan, complet, avec sa solution pan-canadienne à la question nationale. Un plan qui n'oublie aucun des nôtres. Le résultat sera rendu public sous une forme à déterminer avant les élections du 5 octobre prochain.

Un dernier mot...

Deux expressions contradictoires me sont venues récemment à l'esprit. *Aussi longtemps qu'il le faudra* et *À l'impossible nul n'est tenu*. Les deux idées me semblent bien camper les tensions qui traversent la recherche d'un statut national sécurisant...

Il existe des conditions externes impératives à notre succès. L'humanité évoluera-t-elle vers un ordre mondial qui maintiendra le droit des peuples à exister, ou sombrera-t-elle dans un monde des foules anonymes ? Les masses seront-elles asservies par l'intelligence artificielle et mises au service d'oligarchies princières ? Ce sont des questions qui jaugent les risques inédits de notre époque. Dans le cadre encore incertain qui se dessine, les Canadiens-Français trouveront leur place dans un monde prêt à accueillir une diversité formée d'enracinements ancrés dans leur territoire familial. Tout à l'inverse d'une diversité cosmopolite, sans frontière et individualisée partout. L'enjeu est plus que jamais à un point tournant.

3- La reconnaissance des Canadiens-Français au Canada en six étapes

Résumé

1- Au paragraphe 150 du renvoi de 1998 sur la sécession du Québec, il est écrit que « La Constitution n'est pas un carcan ». La Cour suprême poursuit en faisant état d' « un droit reconnu par la Constitution à chacun des participants à la fédération de prendre l'initiative de modifications constitutionnelles ». (1)

2- Québec doit formuler unilatéralement un amendement à la Loi constitutionnelle de 1982. Suivant l'article 35. (2)

35. Les droits existants — ancestraux ou issus de traités — des peuples autochtones du Canada sont reconnus et confirmés.

Un article 35.1 se lirait comme suit :

35.1 L'existence d'un peuple canadien issu de Nouvelle-France est établie dans les Articles de capitulation de Montréal (1760), dans le Rapport Durham et dans un inventaire important d'actes officiels. Les Canadiens forment une minorité nationale au Canada avec les droits et les protections qui s'appliquent.

3- Adoption par l'Assemblée nationale.

4- Vote d'approbation populaire du projet d'amendement – Les Canadiens-Français doivent être clairement en faveur.

5- Démarches du Québec en vue d'obtenir l'appui d'au moins six autres provinces – Ces démarches sont accompagnées d'un lobbying international.

6- Adoption par les gouvernements des provinces et loi constitutionnelle fédérale modifiée par Ottawa.

1. <https://decisions.scc-csc.ca/scc-csc/scc-csc/fr/item/1643/index.do>
 2. <https://www.justice.gc.ca/fra/sjc-csj/dja-ijr/wiki35-35pedia/p4.html>
-

Un plan, un agenda politique

Il existe donc un plan en six étapes pour la reconnaissance de nos droits nationaux. Jusqu'où ira-t-il ? Est-il perfectible ? Est-il trop exigeant ? Pour rester bien terre à terre, reconnaissons déjà qu'il y a peu de chance qu'un tel projet sorte de terre avant que la nouvelle vague péquiste, qui fait illusion, s'épuise... Entre temps, notre existence se poursuivra par la connaissance, le partage et la valorisation de notre identité nationale, comme nous l'avons toujours fait dans le passé. Au-delà de la transmission trans-générationnelle, qui a moins de moyens aujourd'hui, un peuple doit se donner à lui-même un agenda politique à long terme.

4- Formulaire d'adhésion

Faites parvenir ce formulaire à l'agent de liaison de la fédération à l'adresse de courriel Pierre.Bouchard08@videotron.ca. Nous vous contacterons pour le paiement.

Fédération des Canadiens-Français Adhésion

Nom et prénom
Adresse
Téléphone
Courriel
Facebook
Comté électoral / ou région
Votre cotisation annuelle de 20 \$ doit être réglée par virement Interac à Pierre Bouchard. Avec un arrangement préalable elle peut aussi être réglée par chèque et envoi postal. Un reçu vous sera envoyé par courriel. Adhésion de soutien : 100 \$.